

#### Intervention du président

Le président tient à remercier une nouvelle fois les équipes qui ont été très sollicitées et qui ont su faire face aux difficultés rencontrées pendant cette période difficile. Il tient à souligner qu'il s'est battu auprès des tutelles pour obtenir une rallonge budgétaire qui permettra l'attribution d'une prime aux salariés mobilisés pendant cette période de crise sanitaire.

Il rappelle qu'il faudra rester vigilant pendant l'été, car même si l'épidémie a marqué un coup d'arrêt, le nombre de cluster, lui, progresse. Une nouvelle vague n'est pas exclue et l'EFS doit s'y préparer. Un retour d'expérience sur la gestion de cette crise est attendu dans les prochaines semaines et les OSR y seront associées.

Le niveau de stock de PSL pour l'instant est rassurant.

F. TOUJAS affirme qu'il faut poursuivre les projets de modernisation dans lesquels l'EFS s'était engagé : TMC, sécurisation informatique, amélioration de la qualité de vie au travail, révision des classifications.

Le président nous informe que l'EFS n'est pas inclus dans le SEGUR, mais qu'il compte bien entamer des négociations avec les tutelles et les OSR sur des revalorisations salariales.

Le Président indique qu'il est illusoire de croire que l'EFS revienne à l'équilibre sans de nouvelles recettes.

Les travaux du COP ont pris un peu de retard et devraient reprendre à l'automne.

La notification de budget 2020 a été adoptée en Conseil d'Administration du 03/07/20.

Nomination d'un nouveau directeur pour LROI (La Réunion Océan Indien), le Dr DELOUANE.

Remaniement ministériel : Notre ministre de Tutelle ne change pas, ni dans ses responsabilités, ni dans ses titres. La présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale, Madame Bourguignon, est devenue ministre déléguée chargée de la gestion de la dépendance, ce qui veut dire qu'il y aura une nouvelle élection à venir à la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale. A noter qu'outre le ministre des Solidarités et de la Santé, le ministre de l'Education et de la Jeunesse, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui sont des ministres avec lesquels nous devons travailler, un nouveau ministre des Outre-Mer a été nommé ainsi qu'un ministre délégué aux comptes et qu'une ministre déléguée à la citoyenneté, autant d'architecture gouvernementale dont il faudra tenir compte dans nos outils.

Le remaniement ministériel va faire prendre du retard à de nombreux dossiers.

## 1. Approbation des PV

Approuvé à l'unanimité.

## 2. Consultation sur le projet de transfert des activités du CNRGS et du DEF de l'INTS vers l'EFS.

Par arrêté ministériel du 22 juin 2020, paru au Journal Officiel du 29 juin 2020, le GIP INTS est prolongé pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2020, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

**Effectifs** : le CNRGS doit faire face à une série de démissions :

INTS : Un PSE a été signé au sein de l'INTS avec 5 départs, 4 techniciens, dont 1 seulement remplacé, et un cadre technique non remplacé à ce jour. Au 01/11/2020, le CNRGS compterait 32,5 salariés ETP soit 34 salariés personnes physiques.

DEF (Département Enseignement et Formation) : Depuis la réunion du CSEC du 25/06/2020, il a été porté à la connaissance de l'EFS, la démission d'un salarié du DEF qui sera effective au 30 septembre 2020. Le DEF dénombre 10 salariés, correspondant à 9,3 Equivalent Temps Plein.

La direction de l'EFS est très inquiète face à ces nombreuses démissions. D'une part pour les pertes de niveau d'expertise engendrées, d'autre part si la série de démissions devait se poursuivre au niveau des supports, l'EFS n'aurait plus d'interlocuteur pour organiser le transfert des activités.

- ➔ Où en sont les discussions concernant le financement de ces activités ? Le principe du partage des subventions entre les différents repreneurs est acté, mais doit être peaufiné. Les discussions à ce sujet ont pris un temps d'arrêt en raison du remaniement ministériel.
- ➔ La CNAM souhaite récupérer les locaux rue Cabanel, au 31/12/2020, cette échéance n'est pas tenable. Dans quelle mesure cette échéance pourrait être revue ? La direction de l'EFS espère pouvoir reporter cette échéance au 30/06/2021, voire au maximum au 30/06/2023. C'est le temps incompressible pour pouvoir reloger la maison du Don et y envisager des travaux de réhabilitation.

### **Déclaration FO :**

*« Nous attirons l'attention de la Direction sur le fait qu'il est indispensable que l'EFS mette tout en œuvre pour maintenir et garantir les compétences et les moyens qualitatifs actuels, tant côté CNRGS que sur la partie formation. De plus, il est absolument nécessaire que les subventions actuelles de l'Etat pour ces activités restent pérennes. Au vu du dossier présenté ce jour où des éléments sont encore inconnus les élus FO souhaitent avoir un point régulier sur ce sujet, les élus FO du CSEC voteront favorablement sur cette consultation. »*

Bilan de la consultation : 21 vote pour et 1 abstention. La direction s'engage à faire un point d'information en CSEC à chaque fois que cela sera nécessaire.

**3. Information en vue d'une consultation sur le projet BNPI.**

Point reporté.

**4. Information sur le projet MS santé.**

Point reporté.

**5. Situation économique et financière – Information en vue d'une consultation : Avis intermédiaire sur les comptes au 31/12/2019.**

**Déclaration FO :**

*« Nous constatons pour cet exercice 2019, une légère baisse des cessions des PSL qui n'a pas impacté le chiffre d'affaires grâce à une revalorisation des tarifs des PSL. Il est donc observé : une baisse de -0,5 % sur les CGR, de -4,1 % sur les plaquettes et de -9,5 % sur le plasma thérapeutique.*

*Malgré la baisse des prélèvements d'aphérèse plasmatisque, l'EFS a tenu ses objectifs de livraison au LFB grâce à la compensation en plasma issu de sang total. FO est très inquiet du prix de cession au LFB toujours très en deçà du coût du plasma mondial, ce qui impacte en partie notre chiffre d'affaires. D'autant plus que la situation financière du LFB est préoccupante conduisant à des retards de paiements. Les tutelles doivent être conscientes de l'impact du LFB sur les finances de l'EFS.*

*Le chiffre d'affaires de l'IH est stable, il faut donc poursuivre les revalorisations de certains examens complexes qui bien sûr, n'intéressent pas les laboratoires privés.*

*Les mesures compensatoires ont fort heureusement en partie permis à l'EFS de faire face aux impacts liés au changement de fiscalité. Ce changement de fiscalité et les économies réalisées sur les achats et les services extérieurs permettent de compenser intégralement la baisse d'activité.*

*L'EFS investit moins que ce qu'il amortit. Ce qui signifie une dégradation des biens de l'EFS. Pourquoi les tutelles ne financent-elles pas une partie des investissements ?*

*Nous constatons une nouvelle fois sur cet exercice une baisse de -70,4 ETP, et une baisse des charges de personnel (conséquence de l'effet Noria et d'une baisse du nombre d'IRP). Pour autant, les revalorisations salariales en 2019 n'ont nullement été à la hauteur de l'engagement des salariés.*

*Les élus FO du CSEC voteront contre les comptes 2019.*

Résultat des votes : 20 contre, 2 abstentions.

## 6. Présentation de la décision modificative sur l'EPRD 2020

### Impact COVID

#### ■ Au niveau RH :

- une enveloppe de 6M€ sera consacrée au versement d'une prime au personnel mobilisé durant la crise sanitaire.
- Renfort en intérim 2M€ supplémentaire/budget initial.
- Indemnisation des arrêts maladies par la sécurité sociale : gain de 1.2M€.
- Chute de l'Excédent Brut d'Exploitation qui en cascade fera baisser l'enveloppe liée à l'intéressement de 2.5M€.

#### ■ Sur les consommables :

- Baisse de l'approvisionnement en consommables à hauteur 6.4M€.
- Achat de masques et solution hydro-alcoolique : 3.1M€ pour 4 mois.

#### ■ Sur les services extérieurs :

- Gain de 3.7 M€ essentiellement dû à l'arrêt des déplacements.

➔ L'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires est évalué à -24,5 M€.

■ Le LFB a suspendu ses paiements au mois d'avril : la direction affirme que le LFB n'a aucun problème de trésorerie et qu'il a versé les sommes dues à la date du CSEC.

Le budget rectificatif 2020 est basé sur l'hypothèse d'une reprise des cessions à la normale (avant COVID) et à un retour aux prélèvements d'aphérèse plasmatique équivalent aux deux premiers mois de l'année.

Budget 2020 rectificatif/ Budget 2020 avant crise sanitaire :

- - 2.2% de cessions PSL (impact COVID/ - 64 381 poches cédées)
- - 6.1% de plasma envoyé au LFB (impact COVID : - 57 060 L envoyés)

L'EFS a pu bénéficier rapidement d'une aide de la CNAM de 10M€ supplémentaires, afin de maintenir à flot sa trésorerie. (Mais 60% seront utilisés pour le versement de la prime COVID).

Le budget initial était déjà en net recul par rapport aux années précédentes. Mais après la crise sanitaire le budget rectificatif acte une dégradation bien plus importante. La capacité d'autofinancement atteint un niveau historiquement bas de 10.5M€ contre 24.3M€ au budget initial, ce qui pose la question des investissements.

### Déclaration FO :

*« Afin de préserver les ressources humaines indispensables à notre cœur de métier, et pour maintenir de bonnes conditions de travail à l'ensemble des salariés de l'EFS, il est indispensable que la direction et les tutelles comprennent que l'efficience à l'EFS a atteint ses limites.*

*Les 10 Millions d'€ supplémentaires accordés sont insuffisants pour absorber les pertes liées à la crise de la COVID 19, et ainsi préserver les équilibres économiques et financiers de l'EFS. Il est indispensable que les tutelles actent une nouvelle fois une revalorisation des tarifs des*

*PSL, et surtout une revalorisation du tarif du plasma d'aphérèse. Il faut également maintenir des subventions indispensables au maintien des investissements immobiliers.*

*L'état a largement soutenu les entreprises et les hôpitaux par de nombreux dispositifs et l'EFS reste une fois de plus, le grand oublié. Les salariés ne peuvent pas l'entendre.*

*La dégradation des équilibres économiques aura un impact important sur l'intéressement versé aux salariés en 2021.*

*Tous les salariés de l'EFS auront contribué à la poursuite des activités et se verront verser un intéressement diminué de moitié, sachant que certains n'auront pas non plus le versement de la prime COVID. Une nouvelle fois, l'implication des personnels de l'EFS ne sera pas reconnue.*

*La direction de l'EFS vient d'annoncer qu'il n'y aura pour 2020 aucune revalorisation de la valeur du point, comme c'est le cas depuis 2017.*

*FO vous rappelle, comme vous le dites à maintes reprises Mr le Président, que l'EFS est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé, que l'EFS a une mission de service public qui consiste à assurer l'autosuffisance sur le territoire français en produits sanguins dans des conditions de sécurité et de qualité optimale. C'est pourquoi le budget de 7,5 milliards d'euros débloqué par les tutelles et les mesures prises dans le cadre du SEGUR pour la revalorisation des salaires, doivent s'appliquer à l'EFS. Dans le cas contraire, le message donné aux salariés serait dévastateur.*

*Les élus FO du CSEC voteront contre cette décision modificative. »*

## **7. Politique sociale et conditions de travail - Information en vue d'une consultation : - Avis intermédiaire sur la DOETH 2019.**

La direction nous informe que nous avons reçu l'agrément de la DIRECCTE pour l'accord handicap.

### **Déclaration FO :**

*« Bien que l'EFS s'inscrive dans une politique handicap volontariste, bien trop peu d'études de postes sont réalisées pour permettre le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap. De ce fait, il reste encore beaucoup trop de licenciements pour inaptitude au sein de chaque région.*

*C'est pour cette raison que les élus FO du CSEC donneront un avis défavorable sur la DOETH 2019. »*

Résultats du vote : 7 contre, 8 pour, 7 abstentions.

## **8. Information sur les modifications d'organisation de la Biothèque transfusionnelle centralisée.**

Point reporté.

## **9. Compte rendu de la réunion de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail Centrale du 28 février 2020.**

Point reporté.